

RÉUNION DU 9 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, dûment convoqué le 03/07/2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Alice LIMA, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Éric MARTINY, Madame Laure RAVEREAU, Madame Maria VEIGA

Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2021 – 29

Objet : Convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour intervention en temps périscolaire

Suite à la délibération 2021 _20 pour la création d'un accueil périscolaire à la rentrée 2021/2022 en partenariat avec la Communauté de Communes, celle-ci propose une convention pour une prestation de services sur une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Cette convention définit l'ensemble des modalités juridiques, techniques et financières pour les deux entités. Le Conseil Municipal adopte la convention de prestation de services avec la CCGB pour une intervention en temps périscolaire.

Délibération n° 2021 – 30

Objet : Convention pour la mise en place du dispositif de signalement par le CDG89

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes envers ses agents. Le Centre de Gestion de l'Yonne met en place ce dispositif sous la forme d'une convention, pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande. Tous les agents sont concernés, les signalements se font par un formulaire. Le tarif pour cette mission de la cellule signalement du cdg89 donne lieu à une contribution spécifique de 100,00 € par an pour un effectif communal de 1 à 10 agents.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette convention avec le CDG89.

Délibération n° 2021 - 31

Objet : Décision modificative n° 2 sur le budget communal 2021

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative suivante sur le budget communal 2021 :

Section investissement – Crédits supplémentaires

- chapitre 041, article 2313 : 9 552,00 € en dépense

- chapitre 041, article 2031 : 9 552,00 € en recette

Délibération n° 2021 - 32

Objet : Convention avec l'ATD Yonne – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'école élémentaire

L'Agence Technique Départementale de l'Yonne propose un projet de convention relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'école élémentaire de Jouy.

Cette mission estimée sur un temps de 15,5 jours comprend les éléments de mission suivants :

- Phase études
- Assistance pour le choix des entreprises
- Phase travaux : suivi des travaux
- Phase réception et de parfait achèvement

Le montant des honoraires calculé en fonction du temps passé, multiplié par le coût d'intervention à la journée (325,00 € HT) s'élève à 5 037,50 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention n° 2021-B-110, avec l'Agence Technique Départementale de l'Yonne, annexée à la présente délibération.